



## Audien de conciliation saisie des rémunérations

-----  
Par Diane77

Bonjour,

J'ai été convoquée à une audience devant le JEX dans les prochaines semaines. Ceci afin de faire saisir le salaire de mon ex époux qui a plus de deux ans de pensions impayées .  
Je précise que je serai présente en personne, sans avocat.e.

Dois-je faire parvenir à la partie adverse ( qui a déjà été signifiée par huissier du titre exécutoire, un jugement JAF) les pièces transmises au juge, même si mon adversaire les possède déjà ? ( copie du jugement, signification, lettre de mise en demeure...)

Bien Cordialement.

-----  
Par osram

Bonjour,

Pour obtenir une audience en conciliation il faut une décision de justice, un titre exécutoire, c'est le seul document qui permet la saisie. Vous n'avez rien à fournir que ce document au tribunal.

Votre débiteur connaît ce document, il est donc inutile de lui remettre une copie.

-----  
Par Diane77

Un grand merci pour votre réponse, claire nette et précise Bonne soirée, Diane.

-----  
Par osram

: -)